

petites questions en droit des obligations

Par **Katharina**, le **01/12/2007** à **21:33**

Bonjour tout le monde !

(Après mes petites questions de pénal je viens rebombarder cette section ci lol)

Quelqu'un saurait il m'expliquer exactement en quoi diffère une offre d'une promesse unilatérale de contrat ?

Quand je lis le cour sur ces deux notions j'ai l'impression que rien ne diffère si ce n'est qu'on parle de levée d'option au lieu d'acceptation de l'offre ??

Je ne comprend pas bien si une fois l'option levée c'est comme l'offre le contrat est définitif ou si une fois l'option levée ça devient une promesse unilatérale de contrat ? Et s'il y a d'autres différences ? Merci à vous ! **wink**

Par **coyotte**, le **01/12/2007** à **21:50**

l'offre est juste une proposition de conclure un contrat déterminé.

La responsabilité delictuelle du pollicitant peut être engagé en cas de retrait de l'offre dans certains cas.

La promesse unilatéral est un avant contrat donc c'est la responsabilité contractuelle qui est engagé.

dans la promesse une personne s'engage a conclu un contrat avec une autre personne.

Par **Katharina**, le **02/12/2007** à **21:23**

je comprend mieux merci beaucoup **wink**